

DEPARTEMENT  
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 5 Juillet 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 1 <sup>ER</sup> Juillet 2021
--

L'an deux mil vingt et un et le cinq juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, LIOT Julien, DEJOUR Valérie, RULLIAT Christian, DAVIRON RADIX Jocelyne, FOURDIN Fabrice, CAFFIER Fabien, RECOLLON Chantal, CHABRAN Fanny, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves

Etaient absents : GLEREAN Thibault (pouvoir donné à LIOT Julien), BLUM Virginie (pouvoir donné à CAFFIER Fabien)

Secrétaire de séance : Frédérique BARNOUD

D/2021-059

**Objet de la délibération : Création d'un marché hebdomadaire de producteurs et d'artisans locaux**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-18,

Madame la Maire expose l'intérêt qu'il y aurait à établir sur le territoire communal un marché qui se tiendrait chaque semaine.

Elle fait ressortir les divers avantages de cette création du point de vue commercial et agricole.

Elle précise que, conformément à l'article L.2224-18 du Code général des collectivités territoriales, elle a consulté les organisations professionnelles intéressées, à savoir :

Le Syndicat Interprofessionnel des Commerçants et Artisans des marchés de détail Rhône-Alpes (SICAR) ;

La Confédération Paysanne du Rhône ;

La Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles Auvergne Rhône-Alpes (FRSEA) ;

Le Syndicat Interprofessionnel des Commerçants des Marchés du Rhône et de la Région Lyonnaise (SICMF) ;

Le Syndicat Interprofessionnel des Marchés Alimentaires du Lyonnais (SIMAL) ;

L'Union des Fromagers Auvergne Rhône Alpes ;

La Fédération des Poissonniers Ecaillers Traiteurs Rhône Alpes ;

L'Union des Poissonniers de Rhône-Alpes.

Quatre organisations ont répondu, la commune a pris en compte tous les retours. Les autres organisations professionnelles, n'ont pas émis d'avis.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

Considérant que la création d'un marché présente un caractère d'utilité incontestable pour la commune insuffisamment desservie par les marchés qui existent actuellement dans les localités voisines,

Considérant la volonté de la commune de privilégier les circuits courts,

**DECIDE** d'établir, pour les besoins de l'approvisionnement et du commerce local, un marché qui se tiendra tous les dimanches matin, sur la Place Centrale et sous la halle.

**CHARGE** Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Madame la Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

- 9 JUIL. 2021

Publication ou notification du :

- 9 JUIL. 2021

Affichage du compte rendu le :

- 9 JUIL. 2021

